

## Créer un compte sur demarches-simplifiees.fr

- je clique sur « créer un compte demarches-simplifiees.fr »

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

- je renseigne mon e-mail et crée mon mot de passe

**Créez-vous un compte demarches-simplifiees.fr**

Email

Mot de passe

Créer un compte

- je confirme la création de mon compte à partir du message reçu sur ma boîte mail.

—

Avec **demarches-simplifiees.fr**, vous pouvez

- ↳ Déposer vos demandes en ligne
- ↳ Retrouver vos dossiers en ligne
- ↳ Suivre l'avancement de vos demandes
- ↳ Échanger avec l'administration
- ↳ Recevoir vos autorisations par mail

un outil simple et rapide  
pour effectuer vos démarches administratives

## Vos correspondants à la DDTM

Monsieur Jean-Marc PRINCE  
Gestionnaire chasse  
jean-marc.prince@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
05.59.80.87.81

Madame Béatrice INGALATURRE-LABORDA  
Gestionnaire chasse  
beatrice.ingalature-laborda@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
05.59.80.87.68

Madame Clémence HAMEL  
Responsable de l'unité patrimoine naturel et chasse  
clemence.hamel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
05.59.80.87.65

Secrétariat du service  
ddtm-drem@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
05.59.80.87.80

## Horaires et adresse

Du lundi au vendredi - de 14h à 16h30

Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577  
64032 Pau cedex

Bus : lignes C13, C14, P4, P12, T2

## Aide en ligne

Une aide en ligne est disponible sur le site  
demarches-simplifiees.fr  
pour vous aider dans l'utilisation du logiciel.

Cliquer sur :

Aide ▾



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

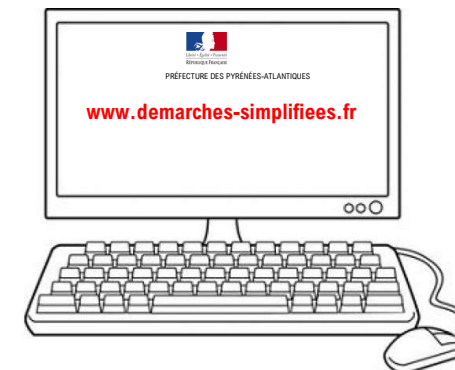
Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

Service environnement, montagne,  
transition écologique, forêt

Unité patrimoine naturel et chasse

## Téledéclaration de procédures chasse et destruction

[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)



## Quelles sont les procédures concernées ?

En 2020, la DDTM met en place cinq téléprocédures relatives à la destruction et à la chasse :

### ➤ Autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir de renards, fouines et martres du 1<sup>er</sup> au 31 mars

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégataires (privés, ACCA/AICA, sociétés de chasse)
- Période de dépôt de la demande : février
- Période d'autorisation : du 1<sup>er</sup> au 31 mars

### ➤ Autorisation préfectorale individuelle de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (renard, corneille noire, pie bavarde, étourneau sansonnet) :

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégataires (privés, ACCA/AICA, sociétés de chasse)
- Période de dépôt de la demande : mars à août
- Période d'autorisation :
  - Pie bavarde : du 1<sup>er</sup> mars au 31 juillet
  - Corneille noire : du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet
  - Étourneau : du 1<sup>er</sup> avril à l'ouverture générale
  - Renard : du 1<sup>er</sup> avril à l'ouverture générale

### ➤ Autorisation individuelle de chasser le sanglier en période d'ouverture anticipée en zone de plaine

- Personnes concernées : détenteurs du droit de chasse (ACCA/AICA, sociétés de chasse, privés)
- Période de dépôt de la demande : mai à juillet
- Période d'autorisation : du 1<sup>er</sup> juin au 14 août

### ➤ Déclaration du bilan des destructions à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégataires (privés, ACCA/AICA, sociétés de chasse)
- Période de déclaration du bilan : avant le 15 septembre

### ➤ Déclaration du bilan des destructions à tir des renards, fouines et martres du 1<sup>er</sup> au 31 mars

- Personnes concernées : détenteurs du droit de destruction ou délégataires (privés, ACCA/AICA, sociétés de chasse)
- Période de déclaration du bilan : avant le 15 avril

## Comment accéder à la télédéclaration ?

Les liens d'accès sont disponibles sur les sites internet

de la **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**  
(Accueil → Politiques publiques → Cadre de vie, Eau, Environnement et Risques majeurs → Chasse)

de la **Fédération Départementale des Chasseurs 64**  
(Réglementation → Grand gibier → Le sanglier  
Réglementation → Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

### Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir de renards, fouines et martres en mars

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-esod-mars>

### Lien d'accès à la demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-autorisation-esod>

### Lien d'accès à la demande d'autorisation de chasser le sanglier en période d'ouverture anticipée en plaine

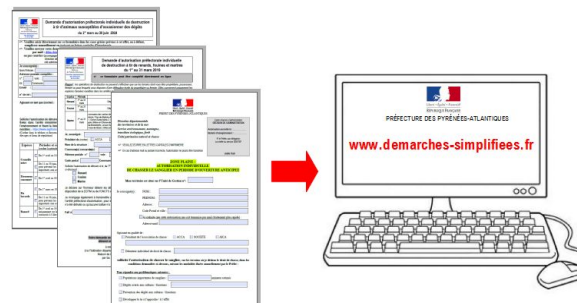
[Lien à venir](#)

### Lien d'accès à la déclaration de bilan de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-esod>

### Lien d'accès à la déclaration de bilan de destruction à tir de renards, fouines et martres au mois de mars

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-esod-mars>



## Quelles sont les différentes étapes ?

### 1. Je me connecte au site avec mon compte utilisateur (cf. au verso pour la création du compte) et je commence la déclaration.

Commencer la démarche



### 2. Je complète le formulaire de demande en ligne et dépose ma demande d'autorisation.

- Certaines informations doivent obligatoirement être renseignées : \*
- En cas de difficulté, je peux donner l'accès à mon dossier à une tierce personne en cliquant sur « Inviter une personne à modifier ce dossier ».
- Je clique sur « Déposer le dossier » pour déposer ma demande auprès de l'administration.

Déposer le dossier



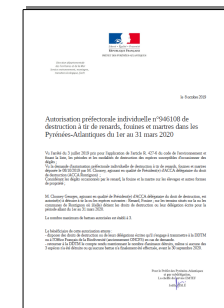
### 3. Je reçois par mail l'accusé de réception du dépôt de ma demande.



### 4. Je reçois un mail d'information à chaque étape d'avancement de ma demande.



### 5. Je reçois mon autorisation par mail.



À tout moment, je peux me connecter sur le site pour suivre l'avancement de ma demande et envoyer un message à la DDTM